**Fonds d'habilitation pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM)**

Lancé en 2005, le Programme du Fonds d'habilitation pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire (FH-CLOSM) est le programme phare d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) pour remplir ses obligations en vertu de la *Loi sur les langues officielles* (LLO). Son objectif est de favoriser l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) au Canada.

Le Programme FH-CLOSM suit l'approche du « par et pour », qui tient compte des besoins et des priorités des CLOSM dans la conception et la mise en œuvre des initiatives. Par conséquent, les projets qui reçoivent du financement dans le cadre du Programme sont mis en œuvre par des organismes des CLOSM au profit des personnes vivant dans les CLOSM, ainsi que de leurs organismes et entreprises.

Ce programme est divisé en deux volets:

FH-CLOSM Volet 1 : Développement économique communautaire et développement des ressources humaines

Dans le cadre du volet 1, le Programme FH-CLOSM renforce la capacité des CLOSM dans les domaines du développement économique communautaire et du développement des ressources humaines, et favorise les partenariats:

* Les activités de développement économique communautaire créent des possibilités économiques locales et améliorent les conditions sociales, comme les camps d'entrepreneuriat pour les jeunes, le soutien aux projets touristiques et à la création d'entreprises, et la planification stratégique.
* Les activités de développement des ressources humaines améliorent l'efficacité individuelle et organisationnelle grâce à de la formation, au mentorat, à des salons de l'emploi et à l'aide aux employeurs et au milieu des affaires pour cerner et répondre aux besoins en matière de compétences.
* Les activités de promotion des partenariats favorisent la collaboration et attirent des investissements, y compris des conférences, des événements de réseautage et des ententes de partenariat.

Le financement est accordé à 14 organismes à travers le Canada, soit un dans chaque province et territoire, et un organisme-cadre national représentant la communauté francophone. Le volet 1 dispose d'un budget annuel permanent de 14,9 millions de dollars. Le budget de 2023 a investi 20,5 millions de dollars supplémentaires (ce qui porte le budget total à 95 millions de dollars) sur cinq ans (2023-2028) dans le financement de l'indexation pour tenir compte de l'évolution de la situation économique.

Les résultats du volet 1 mettent en évidence le rôle essentiel du Programme dans la promotion d'une croissance économique inclusive, le renforcement de la résilience des communautés et le soutien du développement à long terme des CLOSM partout au Canada. Par exemple:

* En 2024-2025, les bénéficiaires de financement ont établi ou maintenu 1 455 partenariats actifs avec les secteurs public, privé et sans but lucratif.
* Pour chaque dollar investi par le gouvernement du Canada dans le volet 1 du programme FH-CLOSM, les bénéficiaires de financement ont obtenu 1,90 $ d'autres sources. Cela représente un total de 33 580 489 $ obtenus d'autres sources en 2024-2025.
* De plus, 77 791 personnes, entreprises et organismes des CLOSM ont bénéficié des activités et des services financés par le Programme.

FH-CLOSM Volet 2 : Services d'aide à l'emploi

En 2023, le gouvernement du Canada a annoncé un nouveau volet Services d'aide à l'emploi (SAE) dans le cadre du Programme FH-CLOSM, doté d'un budget annuel de 54 M$. Le nouveau volet finance les organismes des CLOSM pour qu'ils offrent des SAE adaptés aux personnes vivant dans les CLOSM afin qu'elles puissent trouver, obtenir ou conserver un emploi. Le nouveau volet des SAE est l'un des plus importants investissements dans le cadre du Plan d'action pour les langues officielles 2023-2028 : Protection-Promotion-Collaboration (« Pilier 3 : Des mesures fortes en soutien à la vitalité des communautés »).

Les SAE comprennent quatre catégories d'activités:

* Aide à la recherche d'emploi (p. ex., aider des personnes ou des groupes à chercher un emploi, soutenir la rédaction d'un curriculum vitæ et préparer les clients aux entrevues).
* Counseling et gestion de cas (p. ex., gestion du dossier d'une personne pour suivre ses progrès dans la recherche d'un emploi, élaboration de mesures de soutien qui permettent de suivre les progrès des personnes dans la mise en œuvre de leur plan d'action, et fournir des évaluations spécialisées et des services de diagnostic professionnels qui peuvent affecter la capacité d'une personne à participer à une formation ou à occuper des emplois spécifiques).
* Services non assistés (p. ex., donner accès à des outils de planification de carrière, à de l'information sur le marché du travail et à des possibilités d'emploi auxquelles les chercheurs d'emploi peuvent accéder de manière indépendante).
* Autres activités (p. ex., activités de maintien de l'emploi et aide au placement, et prestation de mentorat, d'orientation et de soutien aux chercheurs d'emploi et aux entrepreneurs).

Le Programme FH-CLOSM a collaboré avec les intervenants des CLOSM à la conception du nouveau volet, ainsi qu'avec les provinces et les territoires (PT) à toutes les étapes – avant, pendant et après le processus – pour s'assurer que les projets sont intégrés dans le système provincial ou territorial global de prestation des compétences et de l'emploi et qu'ils sont conformes aux ententes sur le marché du travail. La collaboration avec les provinces et les territoires se poursuivra tout au long du cycle de vie des projets.

L'appel de propositions pour ce nouveau volet a été complété au cours de l'exercice 2024-2025, et les organismes financés par les CLOSM ont commencé à mettre en œuvre leurs projets en 2025-2026.